

## Herbicide VANQUISH®

HERBICIDE

USAGE INDUSTRIEL

L'herbicide VANQUISH® assure la suppression des broussailles de feuillus et de conifères, ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées : en bordure des routes, dans les emprises des lignes électriques, des pipelines et des voies ferrées, dans les aéroports et les bases militaires ainsi que sur les terres abandonnées et les pelouses.

### PRINCIPE ACTIF :

Dicamba, présent sous forme de sel de diglycolamine..... 480 g e.a./L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION**



**POISON**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **26980**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 L - vrac**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Le dicamba peut causer une grave irritation des yeux, ainsi qu'une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes de l'exposition au dicamba peuvent comprendre les suivants : vertige, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

### MISES EN GARDE

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. L'opérateur anti-parasitaire doit porter une combinaison par-dessus un pantalon long et

- une chemise à manches longues ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.
5. L'opérateur anti-parasitaire (voie aérienne) doit porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Les préposés au mélange/chargement de pesticides (pulvérisation par voie aérienne) doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traitée et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **Lessivage**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex. sols de sables, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

## **ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

VANQUISH® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

## Herbicide VANQUISH®

HERBICIDE

USAGE INDUSTRIEL

L'herbicide VANQUISH® assure la suppression des broussailles de feuillus et de conifères, ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées : en bordure des routes, dans les emprises des lignes électriques, des pipelines et des voies ferrées, dans les aéroports et les bases militaires ainsi que sur les terres abandonnées et les pelouses.

### PRINCIPE ACTIF :

Dicamba, présent sous forme de sel de diglycolamine..... 480 g e.a./L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION**



**POISON**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **26980**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Le dicamba peut causer une grave irritation des yeux, ainsi qu'une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes de l'exposition au dicamba peuvent comprendre les suivants : vertige, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

### MISES EN GARDE

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. L'opérateur anti-parasitaire doit porter une combinaison par-dessus un pantalon long et

- une chemise à manches longues ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.
5. L'opérateur anti-parasitaire (voie aérienne) doit porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Les préposés au mélange/chargement de pesticides (pulvérisation par voie aérienne) doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traitée et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **Lessivage**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex. sols de sables, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

## **ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

**PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**

1. Ne pas appliquer sur ou près des arbres ou plantes que l'on désire conserver, ni aux endroits où l'herbicide risque d'être lessivé pour ensuite entrer en contact avec les racines de ces plantes.
2. Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer le matin ou tard en soirée, lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C.
3. Ne pas contaminer l'eau potable ou d'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque usage.
4. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de la végétation traitée pour l'alimentation et le pâturage des bovins laitiers et de boucherie, voir les restrictions relatives au pâturage, à la fenaison et à l'abattage.
5. Lire et suivre les instructions de l'étiquette en ce qui a trait aux mélanges en cuve, en prenant note des recommandations pertinentes, du mode d'emploi, des restrictions ainsi que des autres mauvaises herbes supprimées.

**PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE**

L'herbicide VANQUISH pourrait causer des dommages aux arbres et plantes que l'on désire conserver, particulièrement au soja, aux fleurs, aux arbres fruitiers, aux vignes, aux plantes ornementales, aux pois, aux pommes de terre, aux tomates et au tabac. Suivre les instructions données ci-dessous lorsque l'on doit pulvériser l'herbicide VANQUISH à des endroits où des cultures vulnérables à son action sont cultivées.

1. Ne pas traiter les endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risquent d'amener l'herbicide VANQUISH en contact avec les racines des plantes à conserver.
2. Éviter de faire des applications là où les gouttelettes d'arrosage risquent d'être transportées par des courants d'air sur des cultures vulnérables avoisinantes. Ne pas pulvériser près des cultures vulnérables lorsque les vents soufflent par rafales ou qu'ils dépassent 8 km/heure et qu'ils se dirigent vers des cultures vulnérables. Laisser une zone tampon adéquate entre les surfaces à traiter et les plantes vulnérables.
3. Ne pas appliquer l'herbicide VANQUISH dans le voisinage des cultures vulnérables lorsque la température prévue pour la journée d'application pourrait dépasser 25°C, à cause du risque accru de dérive.
4. S'assurer de bien nettoyer l'équipement utilisé pour appliquer l'herbicide VANQUISH avant de le réutiliser pour l'application de n'importe quel autre produit chimique.
5. Éviter de pulvériser lorsque le taux d'humidité est très élevé ou que le temps est brumeux, afin de prévenir la dérive vers des cultures avoisinantes.



## **MODE D'EMPLOI**

Pour les pressions fortes appliqués avec un pulvérisateur à main dans des zones non cultivées, limiter le volume quotidien de solution pulvérisée à 400 L (suppression localisée des mauvaises herbes à feuilles larges uniquement).

### **Application au moyen avec pulvérisateur de grandes cultures**

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent par rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyennes/grosses de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) (selon le tableau des zones tampons appropriées). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides) ainsi que les habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

## SUPPRESSION DES BROUSSAILLES

Les mélanges en cuve de l'herbicide VANQUISH sont efficaces pour supprimer les broussailles de plusieurs espèces de feuillus et de conifères aux endroits où elles peuvent être indésirables.

1. Préparer un mélange en cuve de l'herbicide VANQUISH avec l'herbicide 2,4-D amine, 2,4D L.V. ester ou 2,4-D/2,4-DP.
2. Appliquer les mélanges de l'herbicide VANQUISH au printemps ou au début de l'été sur les broussailles de conifères ou de feuillus (après le déploiement complet des feuilles). Cesser les applications au moins trois semaines avant le changement de couleur des feuilles à l'automne.
3. Pour de meilleurs résultats et une application plus facile, couper les broussailles ou les arbres de plus de deux mètres de hauteur et traiter les repousses lorsqu'elles se développent.
4. L'herbicide VANQUISH ne peut être mélangé aux huiles.

## TIGES ET FEUILLAGE

### Application terrestre

1. Appliquer sur le feuillage et les tiges jusqu'au point d'égouttement. Une couverture complète est essentielle à l'obtention d'une suppression efficace.
2. Le volume de solution à l'hectare varie selon la hauteur et la densité des espèces présentes.
3. L'utilisation d'un mélange en cuve avec l'herbicide 2,4-D L.V. ester pourrait améliorer la suppression du peuplier baumier et d'autres espèces lorsqu'ils sont stressés par la sécheresse, particulièrement si le temps est chaud et sec.

<b>ESPÈCES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE PAR 1000 LITRES D'EAU</b>
Symphorine occidentale Saule de Wolf Peuplier faux-tremble Rosier sauvage Aulne Cerisier	2,1 L herbicide VANQUISH plus 4,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 3,3 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)
Peuplier baumier Tilleul d'Amérique Bouleau Orme Caryer Érable circiné Peuplier occidental Chêne à gros fruits Chêne rouge Mélèze laricin Pin Thuya occidental Épinette Sapin baumier	4,0 L herbicide VANQUISH plus 8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)


## APPLICATION TERRESTRE GÉNÉRALISÉE

### Mode d'emploi

1. Appliquer dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage.
2. Un volume d'eau de 220 à 330 litres à l'hectare est recommandé pour les peuplements de broussailles.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
Bouleau blanc (bouleau à papier) Saule Peuplier faux-tremble	4,2 L herbicide VANQUISH plus 8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

L'herbicide VANQUISH peut être utilisé seul ou en mélange avec l'herbicide 2,4-D amine ou 2,4-D L.V. ester. Les mélanges en cuve de l'herbicide VANQUISH suppriment un plus large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges.

### MODE D'EMPLOI

Appliquer l'herbicide VANQUISH seul ou en mélange dans 110 à 220 litres d'eau à l'hectare, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pour la suppression de l'herbe à la puce, utiliser 560 litres d'eau à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes. Pour supprimer une plus large gamme de mauvaises herbes, la dose recommandée de l'herbicide VANQUISH peut être mélangée en cuve avec l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 2,4-D ester (600 g/L). Consulter l'étiquette de l'herbicide 2,4-D pour connaître les doses d'application et les espèces de mauvaises herbes supprimées.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
Herbe à la puce	1,7 L herbicide VANQUISH plus 2,2 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L)
Carotte sauvage	2,1 L herbicide VANQUISH plus 4,4 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L)

<b>Employé seul, l'herbicide VANQUISH arrête la croissance des parties aériennes de :</b>	
Armoise absinthe Chardon des champs Laiteron des champs Euphorbe érule Herbe de pauvrete Matricaire inodore	1,25 L herbicide VANQUISH

<b>ESPÈCES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HECTARE</b>
<b>Employé seul, l'herbicide VANQUISH supprime :</b>	
Laiteron des champs Petite herbe à poux Pâquerette vivace Verge d'or Séneçon jacobée	2,3 L herbicide VANQUISH
Chardon des champs Liseron des champs Patience crépue (parties aériennes) Fausse-herbe à poux Grande herbe à poux	2,3 L herbicide VANQUISH
Centaurée diffuse Salsifis majeur Cerise de terre Armoise douce Herbe de pauvrete Petite oseille Euphorbe à feuilles de serpolet	4,6 L herbicide VANQUISH
Gypsophile paniculée Armoise douce Kalmia à feuilles étroites Houlque laineuse  <b>et cause l'arrêt de croissance des parties aériennes de :</b> Fougère grande aigle Potentille vivace Centaurée de Russie	9,2 L herbicide VANQUISH

### **SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION DES BORDS DE ROUTE**

L'herbicide VANQUISH peut être utilisé en mélange avec un herbicide du glyphosate pour la suppression de la végétation annuelle sur des bandes de 1 à 2 mètres sur les accotements des routes. Les mélanges en cuve de l'herbicide VANQUISH avec les herbicides du glyphosate et 2,4-D amine offrent un spectre d'action plus large pour la suppression totale de la végétation des bords de route.

### **MODE D'EMPLOI**

1. Appliquer de 1,25 à 2,5 L/ha de l'herbicide VANQUISH en mélange avec 0,75 à 1,0 L/ha du glyphosate\* (360 g e.a/L formulation).
2. Appliquer 0,3 L/ha de l'herbicide VANQUISH en mélange avec 1,2 L/ha de l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) et 0,75 à 1,0 L/ha du glyphosate (360 g e.a/L formulation).

\* Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître la dose appropriée du glyphosate pour la

suppression de certaines mauvaises herbes spécifiques et pour les précautions et directives d'application additionnelles.

## **PELOUSES ÉTABLIES**

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Il ne faut l'appliquer qu'en la présence de mauvaises herbes. Ce produit est d'une efficacité optimale lorsqu'il est appliqué sur les feuilles de mauvaises herbes en pleine croissance.

NE PAS faire plus de deux traitements généralisés par saison. Cela exclut les traitements localisés.

Si les populations de mauvaises herbes ne justifient pas un traitement généralisé (p. ex. traitement d'une pelouse entière), envisager un traitement qui ne vise que les zones envahies par les mauvaises herbes.

Ne pas appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales.

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Il peut nuire aux végétaux à feuilles larges qui se trouvent à proximité de la zone traitée. Lorsque l'épandage de ce produit est effectué à l'aide d'un pulvérisateur à main, NE PAS pulvériser directement des plantes ornementales ou potagères ou éviter que toute dérive ne les atteigne.

NE PAS appliquer sur les racines exposées d'arbres et de plantes ornementales.

Pour prévenir le ruissellement, NE PAS appliquer sur les voies d'accès pour autos, les trottoirs et toute autre surface dure.

NE PAS irriguer dans les 24 heures qui suivent l'application.

L'herbicide VANQUISH peut être utilisé seul ou en mélange avec l'herbicide 2,4-D amine ou 2,4-D L.V. ester. Les mélanges en cuve de l'herbicide VANQUISH suppriment un plus large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et sont particulièrement efficaces pour lutter contre le pissenlit et le plantain.

## **MODE D'EMPLOI**

Appliquer l'herbicide VANQUISH ou les mélanges en cuve de l'herbicide VANQUISH à raison d'au moins 110 litres d'eau à l'hectare en application foliaire sur les mauvaises herbes en pleine croissance. De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite très tôt au printemps ou à l'automne, au moins deux semaines avant les premières gelées. Appliquer avec précaution près des arbres et arbustes. Ne pas appliquer dans la zone des racines des arbres et des arbustes. Ne pas appliquer sur les pelouses d'agrostide. Ne pas râteler, tondre ou arroser la pelouse dans les 24 heures suivant l'application. Pour supprimer une plus large gamme de mauvaises herbes, la dose recommandée de l'herbicide VANQUISH peut être mélangée en cuve avec 2,2 litres de l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 2 litres de l'herbicide 2,4-D ester (600 g/L).

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
<b>Employé seul, l'herbicide VANQUISH supprime :</b>	
Trèfle Petite oseille Céraiste vulgaire Renouée dressée	0,28 L herbicide VANQUISH

## RESTRICTIONS POUR LA FENAISON ET LE PÂTURAGE - VACHES LAITIÈRES

NE PAS laisser paître le bétail en lactation dans les champs traités dans les sept jours suivant l'application.

NE PAS récolter comme fourrage ni couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

## ÉPANDAGE AÉRIEN – MODE D'EMPLOI

Les opérateurs anti-parasitaires (voie aérienne) doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Les préposés au mélange/chargement de pesticides (pulvérisation par voie aérienne) doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques. Utiliser un aéronef à cabine fermée. Les préposés au mélange/chargement et l'opérateur anti-parasitaire doivent être des personnes différentes. Aucun signaleur humain n'est autorisé.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

1. On *peut* faire des applications aériennes des mélanges en cuve de l'herbicide VANQUISH en utilisant au moins 85 litres d'eau à l'hectare.
2. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h.
3. Ne pas utiliser une pression supérieure à 300 kPa.
4. Ne pas traiter lorsque le vent souffle en direction d'arbres ou de plantes situés à proximité et que l'on désire conserver.

## MISES EN GARDE CONCERNANT L'APPLICATION AÉRIENNE

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides

par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. Ne pas appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées grosses par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes, les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou du rotor.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

#### **MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

<b>ESPÈCES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HECTARE</b>
Peuplier faux-tremble Bouleau blanc (bouleau à papier)	4,2 L herbicide VANQUISH plus 8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)

#### **Zones tampons**

Utiliser des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement n'exigeant pas une zone tampon : un pulvérisateur portatif ou un pulvérisateur à dos et un traitement localisé.

Pour un épandage dans les emprises, des zones tampons pour la protection d'habitats terrestres vulnérables ne sont pas requis; on devrait cependant utiliser les meilleures stratégies disponibles pour réduire au minimum la dérive, y compris les conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vent de faible vitesse) et l'équipement de pulvérisation (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du feuillage). L'applicateur doit cependant respecter les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques vulnérables.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-après sont requises entre le point d'application directe et le bord sous le vent des habitats vulnérables les plus près, qu'il s'agisse d'habitats terrestres (tels que les pâturages, les boisés, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les plantations arbustives), d'habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) ou et d'habitats estuariens/marins.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

**Zones tampons à utiliser avec des gouttelettes correspondant à la taille « grosses » de l'ASAE sur des terres non cultivées et les pelouses**

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection				habitats terrestres
			Des habitats d'eau douce d'une profondeur :		Des habitats estuariens/marins d'une profondeur :		
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Zones non cultivées		1	1	1	0	20
Aérienne	Zones non cultivées**	Avion	45	30	0	0	800
		Hélicoptère	30	20	0	0	525

\* Pour les pulvérisateurs de grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

\*\* Aucune zone tampon n'est requise pour la protection des habitats terrestres lorsque l'épandage est effectué sur une emprise (p. ex. ballasts de voies ferrées, emprises ferroviaires et hydroélectriques, servitudes de services publics, routes), ainsi que sur des terrains d'entraînement et des zones de tir sur les bases militaires.

**Zones tampons à utiliser pour la pelouse (pour les produits liquide de classe commerciale qui peuvent être appliqués avec des pulvérisateurs de grandes cultures remorqués par tracteur (p. ex. terrains de golf ou gazonnières)**

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
			des habitats aquatiques d'une profondeur :		des habitats terrestres :
			des habitats estuariens/marins d'une profondeur :		
inférieure à 1 m	supérieure à 1 m				
Pulvérisateur de grandes cultures*	Pelouse (jusqu'à 135 g de m.a./ha)		0	0	3

Pour les pulvérisateurs de grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée



sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide VANQUISH, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VANQUISH et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide VANQUISH ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de la compagnie au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

VANQUISH® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.